



ISDD de Saint-Cyr-des-Gâts (85) - Modification des conditions d'exploiter

**Demande d'Autorisation Environnementale Unique – PJ n°4 bis
Résumé non technique de l'étude d'impact**

Version du 10/04/2026

PRODUCTIONS / RÉVISIONS

Version	Date	Description	Auteur(s)	Relecteur
0	08/12/2025	Première version	L.SCHMITT	S.HAMADANI
1	26/03/2026	Seconde version	L.SCHMITT	S.HAMADANI
2	10/04/2026	Troisième version	L.SCHMITT	S.HAMADANI

COORDONNEES

Siège social	Responsable d'affaire
setec énergie environnement	Gwenaëlle LE DEODIC Responsable métier Evaluation Environnementale
Immeuble Central Seine 42 - 52 quai de la Rapée - CS 71230 75583 PARIS CEDEX 12 FRANCE	Immeuble Central Seine 42 - 52 quai de la Rapée - CS 71230 75583 PARIS CEDEX 12 FRANCE
Tél +33 1 82 51 55 55 Fax +33 1 82 51 55 56 environnement@setec.fr https://energie-environnement.setec.fr/	Mob +33 6 10 77 90 73 gwenaelle.ledeodic@setec.com

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
1. PRÉSENTATION DU PROJET	6
1.1. Nature de la demande	6
1.2. Description de l'environnement du site	7
2. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT	10
2.1. Démarche d'étude d'impact	10
2.2. Synthèse des enjeux environnementaux de l'état initial	10
2.2.1. Critères de hiérarchisation	10
2.2.2. Tableaux de synthèse	11
2.3. Analyse des effets sur l'environnement et mesures de gestion associées 14	
2.3.1. Critères de hiérarchisation des impacts	14
2.3.2. Synthèse des impacts	15
3. ANALYSE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR LA SANTE DES POPULATIONS	33
3.1. Schéma conceptuel	33
3.2. Evaluation prédictive du risque sanitaire	33
4. ANALYSE DES EFFETS CUMULES	36

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation géographique du site de SOLITOP (Fond de carte IGN).....	8
Figure 2 : Schéma conceptuel du site (Source : Etude IEM / EQRS, TAUW, 2026)	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse de l'état initial lié au milieu physique	11
Tableau 2 : Synthèse de l'état initial lié au milieu naturel.....	12
Tableau 3 : Synthèse de l'état initial lié au milieu humain.....	13
Tableau 4 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu physique en phase travaux	15
Tableau 5 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu physique en phase exploitation	17
Tableau 6 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu physique en phase post-exploitation	21
Tableau 7 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu naturel en phase travaux	22

Tableau 8 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu naturel en phase exploitation	23
Tableau 9 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu naturel en phase post-exploitation .	24
Tableau 10 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu humain en phase travaux.....	25
Tableau 11 : Synthèse des impacts, et mesures ERC sur le milieu humain en phase exploitation	28
Tableau 12 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu humain en phase post-exploitation	31

AVANT-PROPOS

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale concerne la proposition de la société SOLITOP pour le projet de modification des conditions d'exploiter de l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux, sur la commune de Saint-Cyr-des-Gâts dans le département de la Vendée (85).

Cette demande est établie conformément aux dispositions des articles R.181-1 et suivants (Livre Ier – Titre VIII – Chapitre unique) du Code de l'environnement.

Le présent document constitue le Résumé Non Technique de l'étude d'impact.

Il a pour objet, conformément à la réglementation, de faciliter, pour le public, la prise de connaissance des informations contenues dans l'étude d'impact (PJ n°4) du dossier de demande d'autorisation environnementale.

1. PRÉSENTATION DU PROJET

1.1. Nature de la demande

La société SOLITOP exploite depuis 2001 une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) sur la commune de Saint-Cyr-des-Gâts dans le département de la Vendée (85).

Cette Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est actuellement régie par les dispositions l'Arrêté Préfectoral (AP) n° 2024-DCPATE-187 du 30 mai 2024 qui a accordé l'autorisation de procéder à une extension du site historique et qui régleme notamment :

- Le stockage et la stabilisation de déchets dangereux ;
- Le tri, transit, regroupement, traitement et valorisation des déchets minéraux ;
- Le prétraitement et la valorisation des déchets amiantés et des déchets de peinture au plomb ;
- L'entreposage de matériaux inertes ;
- Le réaménagement en matériaux inertes d'anciens casiers.

La société SOLITOP est également titulaire de l'Arrêté Préfectoral n° 2022-DLC-BENV-474 du 29 avril 2022 pour le suivi post-exploitation d'anciennes zones de stockage d'Ordures Ménagères (OM) et de Déchets Industriels Banals (DIB) ainsi que de Déchets Industriels Spéciaux (DIS) situées à proximité immédiate.

Les aménagements nécessaires à la poursuite de l'activité autorisée par l'arrêté préfectoral susvisé ont été engagés dès 2024 afin de garantir la continuité du service après comblement des capacités de stockage résiduelles des casiers actuellement exploités.

Parallèlement, des modifications des conditions d'exploitation ont été étudiées et définies, visant notamment à :

- Répondre aux attentes exprimées lors de la précédente phase de consultation du public qui porte notamment sur :

- une meilleure prise en compte des enjeux d'intégration paysagère qui s'est traduit par une diminution de la côte finale du projet de réaménagement final ;
- les points sensibles pour les riverains et en particulier en lien avec l'augmentation du trafic.

- Intégrer des mesures complémentaires de sobriété foncière. Les modifications demandées, notamment l'approfondissement des casiers de stockage, ont pour objectif :

- de compenser la diminution de capacité induite par la diminution de la côte finale de réaménagement ;
- de permettre l'optimisation des emprises foncières disponibles visant à disposer de capacités de stockage supérieures à périmètre constant au sein de l'installation actuelle, dûment autorisée ;
- le maintien de l'unité de stabilisation existante tout en y ajoutant des équipements pour en améliorer la performance environnementale plutôt que de construire une nouvelle usine au sud. Outre le fait que cette solution assure une continuité dans l'intégration paysagère par rapport à la situation actuelle, elle est jugée plus sobre du point de vue de l'imperméabilisation de sols.

Ces évolutions constituent l'objet de la présente demande d'autorisation environnementale, qui se résume à :

- **Modifications liées à des optimisations du projet :** approfondissement du fond de forme et réhausse périmétrale, diminution de la côte maximale du réaménagement, élargissement de la zone de chalandise, augmentation du tonnage annuel autorisé en stockage et diminution du

tonnage annuel autorisé pour la plateforme de traitement des déchets minéraux, réintégration de la zone non retenue par la CUMA dans la surface ICPE ;

- **Revamping de l'usine de stabilisation existante** (alors qu'il était prévu d'en construire une nouvelle au sud du site) qui entraîne également une réduction de l'emprise de la plateforme de traitement de déchets minéraux ;
- **Modifications liées à des mises à jour de l'AP du 30/05/2024** : mise à jour des activités de plusieurs rubriques ICPE en lien avec les évolutions envisagées du projet, précisions sur l'autorisation de rupture de traçabilité ;
- **Modifications liées aux travaux de la Phase 1** : tranchée drainante de gravitaire à pompage, ajout du bassin carrière et précisions sur la gestion des eaux en période de travaux ;
- **Modifications des réseaux de gestion des eaux** pour répondre aux besoins des évolutions envisagées par le projet.

La prise en considération des deux principaux objectifs nécessite par ailleurs quelques ajustements d'ordre technique et/ou administratif également développés dans la présente demande.

1.2. Description de l'environnement du site

Le site à l'étude de SOLITOP est localisé au lieu-dit le « Bois des Blettes » au nord de la commune de Saint-Cyr-des-Gâts, à la limite Sud-Est du département de la Vendée (85) en région Pays de la Loire.

Il est situé à environ 43 km au Sud-Est de La Roche-sur-Yon (préfecture du département de la Vendée), et à 90 km au Sud-Est de Nantes.

Le site actuel est occupé par une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD), une ISDND en post-exploitation ainsi qu'une unité de stabilisation des déchets dangereux, exploitées par SOLITOP sur une superficie de 42 ha.

Il est à noter que la plateforme de traitement des déchets minéraux et la plateforme de prétraitement et valorisation de déchets amiantés et assimilés et de déchets de peinture au plomb sont autorisés par l'AP du 30/05/2024 mais encore non créées à ce jour. Les casiers n° 1 et n° 2 de la nouvelle ISDD sont tout juste terminés.

Remarque : La zone dite « CUMA », correspondant à la partie sud-est du site, était initialement réservée à une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) dans le précédent DDAE (version V2). La superficie du terrain initial s'est avérée trop restreinte pour l'implantation de la zone CUMA, ce qui a conduit au choix d'un autre site.

La parcelle, étant libérée de toute contrainte, a été réintégrée par la société SOLITOP dans le périmètre de son ICPE et de son projet global.



La présente demande porte sur les terrains dont les numéros de parcelles sont les suivants : ZA44, ZA46, ZA47, ZA48, ZB57, ZB, 58, ZB60 à ZB66 pour une superficie totale de 43 ha, le stockage étant réalisé sur une surface de 8 hectares.

NB : Les parcelles ZA44, ZA46, ZA47 et ZA48 étaient auparavant référencées respectivement A1292, A1279, A1134 et A1293 avant la mise à jour du cadastre.

L'emprise ICPE a été ajustée pour inclure l'ex-zone dédiée CUMA située au sud-est du site. Cette zone sera destinée à l'entreposage de matériaux destinés à la construction des casiers de stockage et à la création d'une mare de compensation écologique (exigence AP 2024).

Le merlon paysager initialement prévu au sud sera décalé plus au sud le long de la route de la Fortunière dans sa partie la plus orientale.

Afin de compléter la haie bocagère présente en limite sud, le merlon paysager atteindra 2 m de haut. Sur les secteurs les plus contraints et les plus étroits (entre la voirie du site et la haie bocagère), ce merlon paysager atteindra 3 m de haut. Il sera ensuite planté d'une bande boisée.

Sa géométrie a été validée par les études acoustique et paysagère mises à jour (se reporter en PJ n°4 Bis).

2. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

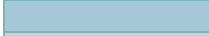
2.1. Démarche d'étude d'impact

L'objet principal d'une étude d'impact est de faire l'évaluation de l'incidence du projet sur l'environnement au sens général du terme à partir de la réalisation d'un état des lieux, ou état initial, et de présenter les dispositions prises par le maître d'ouvrage pour remédier aux incidences négatives éventuelles (application de la démarche ERC – éviter, réduire, compenser - issue de la réforme des études d'impact entrée en vigueur le 1er juin 2012 : mesures d'évitement, de réduction et, en dernier recours, de compensation).

2.2. Synthèse des enjeux environnementaux de l'état initial

2.2.1. Critères de hiérarchisation

La hiérarchisation des enjeux de l'environnement a été réalisée selon une cotation qualitative en cinq niveaux :

Légende des niveaux d'enjeux	
	Enjeu fort
	Enjeu modéré
	Enjeu faible
	Enjeu négligeable
	Enjeu nul

2.2.2. Tableaux de synthèse

2.2.2.1. Milieu physique

Principales thématiques	Niveau d'enjeu	Commentaires
Relief, topographie	Modéré	La topographie du site est comprise entre 102 et 138 m NGF.
Géologie	Fort	Le site de SOLITOP repose sur des altérites issues des orthogneiss de Mervent ou des schistes séricitiques du Briovérien. Le contexte géologique est favorable sous réserve d'ancrer le fond de forme au sein des altérites schisteuses et sous réserve de reconstituer, en totalité, la barrière de sécurité passive du site en fond et en flanc sur 5 m. Le site ne présente pas d'anomalie forte et généralisée du bruit de fond géochimique au droit du secteur d'étude.
Géologie – Pédologie	Modéré	Le site de SOLITOP se situe à cheval entre brunisol et luvisols-redoxisols. Ces sols sont de bonne qualité agronomique permettant la mise en culture, bien qu'ils puissent être parfois engorgés d'eau en hiver.
Géologie – Qualité du sous-sol	Modéré	Cinq ICPE en fonctionnement sont recensées sur la commune. Le site de SOLITOP est référencé en tant que site BASIAS, BASOL et SIS pour une activité de stockage de déchets. Aucun site SEVESO (hors site de SOLITOP) n'est recensé dans un périmètre de 3 km autour du site.
Hydrogéologie	Fort	Le site est implanté dans l'unité hydrogéologique n° 185AA01. Au droit du site SOLITOP, les altérites peu perméables à l'affleurement remplissent la fonction dite de roche réservoir. Des niveaux d'eau peuvent être observés au sein des altérites. Ces niveaux ne constituent pas une nappe productive à proprement parler, mais correspondent à un niveau de saturation des terrains en place. Au droit de la zone d'étude, les plus hautes eaux seraient à une cote de 105 m NGF (SD18/PZ4) non loin de la crête piézométrique séparant les 2 sous-bassins versants hydrographiques soit une profondeur de l'ordre de 6 m. Le contexte hydrogéologique peut être considéré comme étant favorable à l'implantation d'une ISDD.
Hydrogéologie – Qualité des eaux souterraines	Faible	Aucun captage AEP n'est localisé à proximité du site de SOLITOP. Les résultats du suivi des piézomètres du site en 2024 ne révèlent aucune dégradation de la qualité de l'eau au vu des chroniques de suivi.
Hydrologie	Faible	Le site est localisé dans le bassin versant hydrologique du ruisseau du Cep, affluent en rive droite de la Smagne. Aucun cours d'eau n'est présent au droit du site de SOLITOP.
Hydrologie – Qualité des eaux superficielles	Faible	Les résultats de la campagne de surveillance 2024 des eaux de ruissellement sont conformes aux seuils de l'Arrêté Préfectoral du 30/05/2024.
Qualité de l'air	Faible	Les campagnes 2023 et 2024 au droit des différents émissaires (broyeur, malaxeur, filtres à manches) ne mettent pas en évidence de non-conformité sur les analyses des rejets atmosphériques.
Qualité de l'air - Mesures	Faible	D'après l'interprétation de l'état des milieux (voir § 8), les niveaux observés dans l'air en métaux, benzène, naphtalène, 1,2-dichloroéthylène, NO _x et les PM ₁₀ ne mettent pas en évidence de dégradation du milieu. Pour les poussières, les niveaux constatés sont cohérents avec les niveaux observés sur les stations de mesures d'Air Pays de la Loire au niveau des stations les plus proches. Les niveaux observés lors de la semaine de prélèvement sont supérieurs aux moyennes annuelles et reflètent une situation hivernale. Ainsi, les niveaux en traceurs et en poussières sont représentatifs de la qualité de l'air en milieu rural.
Climat	Faible	Le climat dans le secteur d'étude est de type océanique, avec des températures douces et une forte pluviosité en automne. La Vendée est par ailleurs sujette aux tempêtes, qui ont lieu pour la plupart en saison hivernale, entre novembre et février.
Risques naturels	Faible	L'emprise du site de SOLITOP n'est pas concernée par un plan de prévention des risques naturels (PPRN).

Tableau 1 : Synthèse de l'état initial lié au milieu physique

2.2.2.2. Milieu naturel

Principales thématiques	Niveau d'enjeu	Commentaires
Natura 2000	Nul	Aucun site Natura 2000 n'est localisé dans un périmètre de 10 km autour du site d'étude.
APB	Nul	Aucun APB n'est localisé dans un périmètre de 10 km autour du site d'étude.
RNN et RRR	Nul	Aucune Réserve Naturelle Nationale, Régionale ou réserve de la biosphère n'est localisée dans un périmètre de 10 km autour du site d'étude.
PNN et PNR	Nul	Aucun Parc Naturel National ou Régional ne concerne le site d'étude.
ZNIEFF de type I et II	Modéré	Le site d'étude est localisé au droit d'une ZNIEFF de type II.
ZICO	Nul	Aucune ZICO n'est recensée dans un périmètre de 10 km autour du site d'étude.
Espace naturel sensible	Faible	Aucun ENS n'est recensé dans un périmètre de 5 km autour du site d'étude, mais deux ENS sont présents à proximité de l'aire d'étude, à 6,3 km et 9 km du projet.
Continuité écologique	Faible	Au droit du site, on recense un corridor écologique identifié comme territoire à préserver.
Habitats	Modéré	19 habitats sont recensés sur l'ISDD. Parmi les différents habitats identifiés dans la zone projet, le boisement Sud-Ouest, associé aux « Bois atlantiques de Quercus robur et Betula » (G1.81) initialement identifié comme un habitat d'intérêt communautaire à valeur patrimoniale forte d'après l'Annexe I de la Directive Habitat a été déclassé à la suite du passage de SCE sur site en 2023.
Flore	Modéré	Le Lin de France (Linum trigynum), classé vulnérable à l'extinction sur la liste rouge régionale des Pays-de-la-Loire, a été contacté entre 2021 et 2023. Lors de l'inventaire de 2024, cette espèce n'a pas été revu sur le site. Concernant la flore exotique envahissante, trois espèces sont considérées comme « invasives avérées » et sont à prendre en considération en priorité. Cinq autres espèces ont un statut « d'invasif potentiel » ou « à surveiller ».
Zones humides	Modéré	L'enjeu zone humide au sein du site de SOLITOP est jugé moyen en raison de l'historique et de l'exploitation du site. Leurs fonctionnalités sont nettement limitées considérant leur localisation et les milieux présentent une très faible valeur écologique. A noter également que leur présence est parfois artificielle (extraction de matériaux). Il n'en reste pas moins qu'il s'agit de zones humides réglementaires et leur situation en tête de bassin versant entraîne un enjeu notable sur le site.
Oiseaux	Modéré	Les enjeux concernent la période de reproduction avec 5 espèces nicheuses à enjeu de patrimonialité : le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe L'enjeu avifaune est donc moyen sur la zone d'étude.
Amphibiens	Modéré	Au total 6 espèces sont notées sur le site d'étude mais seulement 5 sont revues ces cinq dernières années. Le site d'étude semble favorable à l'ensemble du cycle biologique des espèces inventoriées (reproduction alimentation et hibernation). Ainsi les lagunes, fossés ou bassins peuvent être utilisés en période de reproduction et les habitats buissonnants ou boisés peuvent être utilisés en phase terrestre (hibernation et transit). L'ensemble des espèces observées est protégé nationalement.
Reptiles	Fort	Les enjeux concernant les reptiles sont considérés comme fort. La zone d'étude héberge un cortège d'espèces conséquent avec 6 espèces et la Vipère aspic présente un enjeu de conservation fort au regard de son statut « En danger » d'extinction. Un linéaire arbustif le long des casiers en post-exploitation est identifié comme habitat permanent pour la vipère (plusieurs individus lors des 3 passages) avec présence de mues. Les habitats de lisières, les zones buissonnantes ou arborées sont favorables à la réalisation de l'ensemble du cycle biologique des espèces.
Mammifères non volants	Faible	Les enjeux concernant les mammifères sont considérés comme faible du fait de la présence ponctuelle mais potentielle de cinq espèces patrimoniales. Deux espèces sont protégées nationalement, le Hérisson d'Europe et la Genette commune et trois ont un statut de conservation défavorable mais non protégées : le lapin de Garenne, la Belette et le Putois d'Europe.
Mammifères volants (chiroptères)	Modéré	Concernant les mammifères volants, l'étude conclut à des enjeux moyens, associés à la présence de quatre espèces en chasse et transit au sein de la zone d'étude.
Insectes	Faible à modéré	Les enjeux concernant les odonates sont considérés comme faibles. Aucune espèce en reproduction n'est listée sur les listes rouges (régionale ou nationale) et ne fait l'objet d'aucune protection ni réglementation. L'absence de milieux favorables (mares, bassins végétalisés, fossés en eau...) ne rendent pas le site attractif pour ce taxon. Les enjeux concernant les papillons sont considérés comme faibles. Les enjeux concernant les orthoptères sont considérés comme moyen.
Coléoptères	Nul	Le Grand capricorne est noté sur le site en 2016 mais pas depuis. L'espèce sera donc considérée comme non observée malgré des prospections ciblées et ne fera pas l'objet d'une évaluation dans le présent rapport.
Paysages	Modéré	Les enjeux visuels sont les suivants où les impacts depuis ces axes devront être considérés en priorité lors de la définition du projet : • Les hameaux de la "Petite" et de la "Grande Fortunière" présentent l'impact visuel actuel le plus important sur le site; • La ferme des Erondes est l'habitation la plus proche du stockage sud du projet.

Tableau 2 : Synthèse de l'état initial lié au milieu naturel

2.2.2.3. Milieu humain

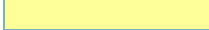
Principales thématiques	Niveau d'enjeu	Commentaires
Occupation des sols	Modéré	L'occupation des sols autour du site d'étude est à forte dominance agricole, essentiellement constitué de prairies et surfaces en herbe destinées aux pâturages et/ou à différents systèmes culturaux, et dans une moindre mesure à des boisements de feuillus.
Population et habitat	Faible	Les habitations les plus proches sont situées à 280 m au sud-est de SOLITOP. Aucun ERP dit « sensible » n'est implantée à moins de 3 km de SOLITOP.
Patrimoine culturel et archéologique	Faible	Le site n'est concerné par aucun périmètre de protection et seul un monument historique est concerné par une visibilité sur le projet. Le site n'est pas localisé sur un Site Patrimonial Remarquable. Aucune aire de suspicion de patrimoine archéologique n'est présente au droit du site de SOLITOP.
Activités économiques	Faible à fort	Le secteur d'activité majoritairement représenté est celui de l'agriculture, ainsi que les autres activités de service. L'enjeu du projet sur l'activité agricole est fort. Concernant les activités industrielles et tertiaires, la commune de Saint-Cyr-des-Gâts recense 16 établissements économiquement actifs en 2023. L'enjeu du projet sur les activités industrielles et tertiaires est donc faible. La commune de Saint-Cyr-des-Gâts n'est pas une destination touristique même si elle conserve quelques vestiges de son patrimoine historique. L'enjeu du projet sur les activités touristiques et de loisirs est donc faible. Le site est bordé par le "Bois des Blettes" au nord ainsi qu'un autre bois au sud-ouest. Ces espaces boisés sont structurants pour le paysage et l'insertion du site dans son environnement. L'enjeu du projet sur la sylviculture est donc faible.
Servitudes et contraintes	Nul	Le projet n'est pas concerné par des servitudes.
Risques technologiques	Modéré	La commune n'est pas située à proximité d'une voie de transport routier utilisé par le transport de marchandises dangereuses ni d'une canalisation de transport de gaz. Une seule entreprise potentiellement concernée par le risque radiologique est recensée sur toute la Vendée : l'entreprise IONISOS, qui exploite une Installation Nucléaire de Base sur la commune de Pouzauges à plus de 22 km au nord du site. Le site est toutefois situé à proximité d'autres sites ICPE.
Infrastructures de transport et trafic	Faible	La commune de Saint-Cyr-des-Gâts est située à proximité de l'A83 et des voies importantes du département (RD938T, RD949B, RD148, RD137, RD30, RD23, etc.). Le site est accessible directement depuis la RD23 qui traverse la commune de Saint-Cyr-des-Gâts et permet de rejoindre Fontenay-le-Comte vers le sud. Le carrefour d'accès à SOLITOP fonctionne avec un « panneau STOP » de façon satisfaisante, avec une bonne visibilité depuis la RD23 et la voie d'accès au site. Aucune voie navigable, ferroviaire et aéroportuaire n'est localisée à proximité du site d'étude. Quelques chemins de randonnée (GR et PR) passent dans le secteur, mais à distance du projet (3 km à l'ouest et au sud). Un circuit vélo passe en limite sud du projet (Boucle « Entre Plaine et Bocage »).
Réseaux	Faible	Aucune ligne électrique haute tension souterraine ou aérienne n'est présente dans un rayon de 10 km autour de SOLITOP.
Bruit et vibrations	Faible	Le contexte sonore ambiant est faible dû au contexte rural. Le site de SOLITOP n'est pas concerné par les zones exposées au bruit du PPBE 4 ^{ème} échéance de Vendée. Aucun dépassement des seuils réglementaires applicables en limite de propriété n'est constaté de jour comme de nuit, et aucun dépassement des seuils réglementaires applicables en ZER n'est constaté de jour. Les principales sources de vibrations à proximité du site sont la circulation sur les axes de transports alentours.
Envois et poussières	Faible	Aucune plainte liée aux envois ou aux poussières n'a été enregistrée par SOLITOP depuis 2017. L'exploitant a toujours été très vigilant sur ce point, afin de maintenir un bon niveau esthétique du site et pour limiter les nuisances pour les riverains.
Contexte olfactif	Nul	Les activités actuelles ne sont à l'origine d'aucune émission olfactive. Aucune plainte n'a été reçue sur le site de SOLITOP entre 2022 et 2025.
Emissions lumineuses	Faible	Le site de SOLITOP est localisé dans une zone rurale peu éclairée la nuit. Ainsi, la pollution lumineuse au niveau de l'installation est faible.
Gestion des déchets	Faible	L'enjeu est faible au regard des déchets produits dans le cadre de l'activité du site
Gestion de l'énergie et des ressources naturelles	Faible	Le niveau d'enjeu lié à la gestion de l'énergie et des ressources naturelles est considéré comme faible, car le projet n'entraîne pas de prélèvements significatifs sur les ressources naturelles locales et s'appuie sur des pratiques optimisées (réduction des réactifs, absence de procédés énergivores).

Tableau 3 : Synthèse de l'état initial lié au milieu humain

2.3. Analyse des effets sur l'environnement et mesures de gestion associées

2.3.1. Critères de hiérarchisation des impacts

La hiérarchisation des impacts de SOLITOP sur l'environnement a été réalisée selon une cotation qualitative en six niveaux :

Légende des niveaux d'impacts	
	Impact fort
	Impact modéré
	Impact faible
	Impact négligeable
	Impact nul
	Impact positif

L'**impact brut** correspond à l'impact du projet avant mise en place des mesures.

L'**impact résiduel** correspond à l'impact une fois les mesures mises en œuvre.

2.3.2. Synthèse des impacts

2.3.2.1. Milieu physique

Phase travaux					
Thématique	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impacts sans mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures de compensation, suivi et accompagnement
Topographie	<u>Modification de la topographie initiale du site :</u> - Création de 5 nouveaux casiers (en plus des casiers 1 et 2 actuellement déjà terrassés) qui vont nécessiter d'importants volumes de déblais + création de stocks de matériaux pour gérer les déblais ; - Préparation du terrain avant l'implantation de la plateforme de traitement de déchets minéraux ; - Préparation du terrain avant l'implantation de la plateforme de prétraitement et valorisation de déchets amiantés, assimilés et de peinture au plomb ; - Nivellements et remblaiements pour préparer la zone de base vie des entreprises extérieures et de préparation de matériaux.	Fort	ME1 : stockage des matériaux excédentaires dans le prolongement de la zone de stockage des déchets et limitation de la hauteur de stockage : maintien d'une unité topographique. ME2 : valorisation des matériaux de déblais sur site pour l'aménagement des futurs casiers.	Modéré	Sans objet.
	<u>Risques de mouvement de terrain :</u> - Risques de glissement de terrain causés par l'instabilité des talus des casiers de stockage existants et à créer et des talus des stocks des matériaux de déblais ; - Réalisation d'une étude de stabilité au stade Avant-Projet dans l'objectif de préciser l'état de stabilité des talus en remblais des futurs casiers de stockage des déchets dangereux ; - Réalisation d'une étude de stabilité du réaménagement final.	Faible	ME1 : conception des casiers de manière à assurer leur stabilité géotechnique d'après étude géotechnique (choix de pentes spécifiques pour les talus d'excavation, talus déchets et la couverture, adaptation des géométries et des structures). ME2 : travaux en période sèche. MR1 : gestion des écoulements non pérennes. MR2 : gestion des eaux.	Négligeable	MS1 : procédures de réalisation des travaux et contrôles.
Géologie	<u>Modification de la géologie locale :</u> - Excavation des formations en place sur une profondeur de 5 m - Aménagement d'une plateforme de traitement de déchets minéraux ; - Création d'une plateforme de prétraitement et valorisation de déchets amiantés, assimilés et de peinture au plomb ; - Réaménagement en matériaux inertes sur une partie des casiers OM / DIB en post-exploitation ; - Création de nouveaux bassins et revamping de l'usine de stabilisation existante	Négligeable à Fort	MR1 : étude géologique détaillée préalable déterminant les zones de BSP à reconstituer. MR2 : étude hydrogéologique détaillée préalable déterminant la mise en œuvre d'un système de drainage. MR3 : réalisation de contrôles internes / externes.	Modéré	Sans objet.
Eaux souterraines	<u>Impact quantitatif sur les eaux souterraines :</u> Aucun prélèvement d'eaux souterraines dans le milieu naturel n'est effectué actuellement sur le site : il en sera de même à l'avenir.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
	<u>Impact qualitatif sur les sols et les eaux souterraines :</u> Risque d'une pollution accidentelle potentiellement liée : Au déversement accidentel de produits polluants liés à l'entretien et/ou au fonctionnement des engins de chantier lors de la réalisation des travaux de terrassement et d'aménagement du	Modéré	ME1 : réalisation des travaux en période sèche. MR1 : rabattement des eaux souterraines en périphérie du projet. MR2 : mesures anti-pollution pendant les travaux. MR3 : gestion des écoulements non pérennes.	Faible	MS1 : procédures de réalisation des travaux et des contrôles. MS2 : suivi de la qualité des écoulements non pérennes.

Phase travaux					
	casier de stockage, des différentes plateformes ou des voiries (ruptures d'un flexible, épanchements d'hydrocarbures, etc.) ; À l'activité de construction des bâtiments (unité de stabilisation, aménagement du bâtiment administratif, etc.).				
Eaux superficielles	<u>Impact quantitatif de prélèvement sur les eaux superficielles :</u> Aucun prélèvement d'eaux superficielles dans le milieu naturel ne sera effectué pendant les travaux.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
	<u>Impact quantitatif de rejet sur les eaux superficielles :</u> Réalisation de travaux sous des conditions météorologiques défavorables.	Faible	MR1 : gestion des eaux pluviales via les bassins du site.	Nul	Sans objet.
	<u>Impact qualitatif sur les eaux superficielles :</u> Risque d'une pollution accidentelle potentiellement liée : - Au déversement accidentel de produits polluants liés à l'entretien et/ou au fonctionnement des engins de chantier lors de la réalisation des travaux de terrassement et d'aménagement du casier de stockage, des différentes plateformes ou des voiries (ruptures d'un flexible, épanchements d'hydrocarbures, etc.) ; - À l'activité de construction des bâtiments (unité de stabilisation, aménagement du bâtiment administratif, etc.).	Modéré	ME1 : réalisation des travaux en période sèche. MR1 : arrosage des pistes. MR2 : mesures anti-pollution pendant les travaux. MR3 : gestion des eaux non pérennes. MR4 : gestion des eaux en période de travaux.	Faible	MS1 : procédures de réalisation des travaux et des contrôles. MS2 : suivi de la qualité des écoulements non pérennes.
Air	Les impacts sur l'air seront liés au trafic généré par les amenées / replis des engins de chantier, ainsi qu'à la circulation des engins de chantier sur le site.	Faible	ME1 : prise en compte du critère énergétique dans les consultations des entreprises de travaux. MR1 : entretien régulier des engins de chantier. MR2 : arrosage des pistes de chantier en période de climat sec.	Faible	Sans objet.
Climat	Emissions atmosphériques principalement émis par les engins de chantier = combustion de carburants fossiles.	Faible	ME1 : prise en compte du critère énergétique dans les consultations des entreprises de travaux. ME2 : prise en compte des consommations énergétiques lors de tout achat ou location de nouveau matériel ou engin MR1 : entretien régulier des engins d'exploitation MR2 : mise en œuvre de panneaux photovoltaïques	Faible	MS1 : bilan carbone mis à jour tous les 3 ans avec actions associées MS2 : surveillance de la consommation énergétique du site
Risques naturels	Aucun impact identifié	Nul	Sans objet	Nul	Sans objet

Tableau 4 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu physique en phase travaux

Phase exploitation					
Thématique	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impacts sans mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures de compensation, suivi et accompagnement
Topographie	- Remplissage progressif des casiers de stockage de déchets impliquant une modification de la topographie initiale du site (cote maximale de + 139,9 m NGF) ; - Création d'un modelé final avec une pente de 5 % minimum à partir du dôme central	Fort	ME1 : conservation des espaces boisés permettant de conserver un masque végétal. ME2 : établissement de différentes pentes sur les talus du massif pour permettre la perception d'un aspect "arrondi" du massif final. ME3 : utilisation des terres dépolluées de la plateforme de traitement des déchets minéraux, création de terres végétalisées et apport de matériaux extérieurs pour les aménagements paysagers. MR1 : réaménagement final avec lissage de la topographie et étude d'insertion paysagère.	Modéré	MS1 : suivi topographique annuel.
Géologie	Risque de Pollution suite à une détérioration des dispositifs d'étanchéité	Modéré	ME1 : barrières de sécurité passive et active mises en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux règles de l'art. MR1 : contrôle du bon fonctionnement du dispositif de drainage périphérique.	Faible	Sans objet.
Eaux souterraines	<u>Impact quantitatif sur les eaux souterraines :</u> Aucun prélèvement d'eaux souterraines dans le milieu naturel n'est effectué actuellement sur le site : il en sera de même à l'avenir.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
	<u>Impact quantitatif sur le réseau d'adduction en eau potable :</u> - Les eaux pluviales seront valorisées pour le process et le lavage du malaxeur et des engins, limitant ainsi la consommation d'eau du réseau public ; - L'eau du réseau public sera utilisée en eau de lavage de manière exceptionnelle en cas de déficit de précipitations sur une longue période.	Faible	ME1 : valorisation des eaux pluviales dans le process de l'unité de stabilisation et en eau de lavage du malaxeur et des engins. ME2 : valorisation des lixiviats dans le process de l'unité de stabilisation.	Faible.	MS1 : suivi mensuel des consommations en eau et inscription au rapport d'activité annuel.
	<u>Impact qualitatif sur les eaux souterraines :</u> Risque d'une pollution chronique potentiellement liée à : - Des activités de stockage des déchets dangereux : risque de percolation des lixiviats dans les sols etc. ; - Des activités au droit de la plateforme de traitement des déchets minéraux : mauvaise gestion des stocks de déchets, épanchements vers les sols, dispersion des poussières lors du criblage, réutilisation des terres dépolluées, etc. ; - Des activités au droit du réaménagement des casiers OM / DIB en post-exploitation : risque d'infiltration des éluats provenant des matériaux inertes au niveau des digues et des voiries de l'ISDD, etc. ; - Des activités de l'usine de stabilisation : fuite des eaux de process, etc. ;	Faible	ME1 : mise en œuvre d'une tranchée drainante en périphérie des casiers de stockage ; ME2 : constitution des casiers de stockage des déchets en conformité avec la réglementation : BSP, BSA, etc. ME3 : procédures de réalisation des travaux et contrôles. ME4 : collecte des lixiviats produits par des réseaux étanches, collecte des eaux de voiries de l'usine et stockage avec les lixiviats. ME5 : exploitation réalisée de manière à minimiser les surfaces d'exploitation offertes à la pluie afin de diminuer l'infiltration de l'eau de pluie au sein du massif de déchets. ME6 : séparation hydraulique entre l'aire de réception de la plateforme et les casiers en post-exploitation DIS 1 / DIS 2, ainsi qu'avec l'usine plus au nord	Faible	MS1 : poursuite de la surveillance de la qualité des lixiviats. MS2 : contrôle régulier des installations de stockage (talus, géomembranes, digues, etc.) et des étanchéités des bassins de collecte des effluents et des équipements associés, entretien et curages au besoin. MS3 : analyses de contrôle des terres dépolluées. MS4 : contrôle de la radioactivité du site. MS5 : suivi de la qualité des eaux souterraines MS6 : contrôle des niveaux dans les silos, les cuves et le bassin de récupération des lixiviats pour éviter les débordements

Phase exploitation					
	La création d'un bâtiment administratif et d'un laboratoire : gestion des eaux pluviales qui ruissellent sur le nouveau bâtiment au global dans le bassin versant sud-est.		ME7 : rétention des eaux de ruissellement au droit de l'aire de réception de la plateforme et analyse des effluents avant envoi vers le réseau de lixiviats (lagune 1) ou d'eau pluviale (bassin plateforme EP2) en fonction de la conformité des analyses ME8 : rétention des eaux au sein du point bas de la zone suite au remblaiement avec des matériaux inertes et acheminement vers le bassin carrière puis EP2 ME9 : récupération des eaux de nettoyage de l'unité de stabilisation et stockage dans la lagune 1 MR1 : valorisation des lixiviats en eau de process dans l'unité de stabilisation.		
	<u>Impact qualitatif en cas de déversement accidentel :</u> Risque limité par l'approvisionnement en carburant des engins d'exploitation au niveau de la zone vie goudronnée ou directement au droit de l'ISDD et confinement des produits sur rétention	Faible	ME1 : Approvisionnement en carburant des engins, équipements et camions au droit de l'ISDD ME2 : Confinement des produits dans des rétentions étanches disposées sous les stockages de produits, manipulations sur zones étanches MR1 : Mise à disposition d'absorbants en cas d'égouttures de carburant / huiles MR2 : Retrait voire excavation des matériaux / sols souillés puis évacuation vers une filière de traitement adaptée ou dans l'installation de stockage après analyse	Faible	Sans objet.
Eaux superficielles	<u>Impact quantitatif de prélèvement sur les eaux superficielles :</u> Aucun prélèvement d'eaux superficielles dans le milieu naturel n'est effectué actuellement sur le site : il en sera de même à l'avenir.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
	<u>Impact quantitatif de rejet sur les eaux superficielles :</u> - Réalisation d'une étude hydraulique permettant de dimensionner le réseau de collecte et de stockage des eaux pluviales ; - Débit maximal restrictif de rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel fixé à 36 m³/h en période hivernale et à 14 m³/h en période d'été ; - Débit maximal quantitatif fixé à 443 m³/h lors de périodes pluvieuses importantes	Faible	ME1 : exploitation réalisée de manière à minimiser les surfaces d'exploitation offertes à la pluie afin de diminuer l'infiltration de l'eau de pluie au sein du massif de déchets ME2 : collecte des eaux pluviales et stockage dans des bassins de rétention avant rejet au milieu naturel ME3 : dimensionnement des bassins de rétention des eaux pluviales suivant une pluie décennale ME4 : collecte des lixiviats produits par les casiers et stockage dans des bassins étanches ME5 : récupération des eaux de nettoyage et des eaux de voiries de l'unité de stabilisation et stockage dans les bassins de récupération des lixiviats ME6 : contrôle des niveaux dans les silos, les cuves et les bassins de récupération des lixiviats pour éviter les débordements ME7 : bassin de rejet fermé en permanence, ouverture de la vanne de rejet sur action de SOLITOP après validation de l'ensemble des paramètres de rejet	Faible	MS1 : contrôle en continu pendant le rejet (débit, pH, T°, conductivité) avec fermeture automatique de la vanne de rejet en cas de dépassement de seuil MS2 : suivi de la qualité des eaux pluviales rejetées et des débits de rejet au milieu naturel MS3 : contrôle régulier des installations de stockage (talus, géomembranes, digues, etc.) et des étanchéités des bassins de collecte des effluents et des équipements associés, entretien et curages au besoin MS4 : contrôle des eaux de la plateforme avant évacuation MS5 : contrôle des écoulements non pérennes

Phase exploitation					
			ME8 : mise en place d'un débourbeur-déshuileur le cas échéant ME9 : absence d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts MR1 : valorisation des eaux pluviales pour le lavage du malaxeur / des engins et en eau de process dans l'unité de stabilisation. MR2 : limitation du débit de rejet.		
	<u>Impact qualitatif sur les eaux superficielles :</u> Les risques de pollution sont maîtrisés grâce aux systèmes d'étanchéité des casiers et aux ouvrages de gestion des eaux.	Faible	ME1 : exploitation réalisée de manière à minimiser les surfaces d'exploitation offertes à la pluie afin de diminuer l'infiltration de l'eau de pluie au sein du massif de déchets ME2 : collecte des eaux pluviales et stockage dans des bassins de rétention avant rejet au milieu naturel ME3 : dimensionnement des bassins de rétention des eaux pluviales suivant une pluie décennale ME4 : collecte des lixiviats produits par les casiers et stockage dans des bassins étanches ME5 : récupération des eaux de nettoyage et des eaux de voiries de l'unité de stabilisation et stockage dans les bassins de récupération des lixiviats ME6 : contrôle des niveaux dans les silos, les cuves et les bassins de récupération des lixiviats pour éviter les débordements ME7 : bassin de rejet fermé en permanence, ouverture de la vanne de rejet sur action de SOLITOP après validation de l'ensemble des paramètres de rejet ME8 : mise en place d'un débourbeur-déshuileur le cas échéant ME9 : absence d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts MR1 : limiter la concentration des particules en suspension dans les eaux de ruissellement. MR2 : mesures anti-pollution pendant les travaux.	Faible	MS1 : contrôle en continu pendant le rejet (débit, pH, T°, conductivité) avec fermeture automatique de la vanne de rejet en cas de dépassement de seuil MS2 : suivi de la qualité des eaux pluviales rejetées et des débits de rejet au milieu naturel MS3 : contrôle régulier des installations de stockage (talus, géomembranes, digues, etc.) et des étanchéités des bassins de collecte des effluents et des équipements associés, entretien et curages au besoin MS4 : contrôle des eaux de la plateforme avant évacuation MS5 : contrôle des écoulements non pérennes
Air	<u>Risque de pollution potentiellement liée :</u> - Aux sources canalisées : silos, broyeur et malaxeur de l'unité de stabilisation, biopile, système de traitement de l'air du bâtiment de valorisation des déchets amiantés ; - Aux sources diffuses surfaciques : les anciens casiers de stockage de déchets non dangereux, la zone de réaménagement en matériaux inertes, les casiers de déchets dangereux ; - Aux sources linéiques : la circulation des camions au sein du site (transport sur route en enrobé et sur piste) ; - Aux sources ponctuelles : les engins fixes d'exploitation.	Faible	MR1 : entretien régulier des filtres des silos et du malaxeur. MR2 : entretien régulier des engins d'exploitation. MR3 : arrosage des pistes en période de climat sec	Faible	MS1 : suivi des consommations énergétiques. MS2 : suivi régulier des concentrations en sortie de la torchère. MS3 : suivi des COV en sortie des rejets canalisés (biopile, système de traitement de l'air de l'unité de stabilisation, etc.).

Phase exploitation					
Climat	Emissions atmosphériques principalement émis par les engins d'exploitation, le fonctionnement des installations et les activités de transport = combustion de carburants fossiles.	Faible	ME1 : prise en compte du critère énergétique dans les consultations des entreprises de travaux ME2 : prise en compte des consommations énergétiques lors de l'achat ou de la location de tout nouveau matériel ou engin. MR1 : entretien régulier des engins d'exploitation. MR2 : mise en œuvre de panneaux photovoltaïques	Faible	MS1 : bilan carbone mis à jour tous les 3 ans avec actions associées MS2 : surveillance de la consommation énergétique du site
Risques naturels	Impact possible sur les constructions et infrastructures du risque sismique et retrait-gonflement des argiles (fissurations, déformations)	Faible	ME1 : Prise en compte des risques naturels dans la conception des ouvrages (respect des prescriptions des études géotechniques)	Nul	MS1 : contrôle régulier de l'état des ouvrages

Tableau 5 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu physique en phase exploitation

Phase post-exploitation					
Thématique	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impacts sans mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Impact résiduel Mesures de compensation, suivi et accompagnement
Topographie	- Absence de modification de la topographie ; - Présence d'une couverture finale conçue de manière à éviter l'érosion et à favoriser l'évacuation des eaux de ruissellement vers le fossé extérieur de collecte.	Nul	Sans objet.	Nul	MS1 : suivi topographique. MS2 : inspection géotechnique (suivi de l'état des talus, digues, fossés, couvertures, etc.).
Géologie	Sans objet				
Eaux souterraines	- Risque en cas de mauvaise gestion des eaux sur le site ou de dégradation des installations permettant de garantir le confinement du massif de déchets conduisant à un épanchement des lixiviats vers le milieu naturel et plus précisément les eaux souterraines ; - Risque de pollution accidentelle pouvant survenir dans le cadre des opérations de surveillance.	Faible	Sans objet.	Négligeable	MS1 : contrôle du niveau des bassins lixiviats MS2 : contrôle de la qualité des sols. MS3 : suivi de la qualité des eaux souterraines. MS4 : comparaison de l'état final du site avec l'état initial dans le cadre du rapport de base.
Eaux superficielles	Risque ayant pour origine une mauvaise gestion des effluents sur le site (lixiviats, eaux pluviales).	Faible	Sans objet.	Négligeable	MS1 : poursuite de la surveillance de la qualité et du débit des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel.
Air	Aucun rejet atmosphérique n'aura lieu : - Aucun engin ne sera présent sur le site ; - Toutes les activités de criblage auront cessé ; - L'unité de stabilisation aura été démantelée ; - La torchère ne fonctionnera plus (arrêt prévu en 2035 au regard de la faible quantité de biogaz produite).	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Climat	Aucune activité sur le site	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Risques naturels	Impact possible sur les constructions et infrastructures du risque sismique et retrait-gonflement des argiles (fissurations, déformations)	Faible	ME1 Prise en compte des risques naturels dans la conception des ouvrages (respect des prescriptions des études géotechniques).	Nul	MS1 : contrôle régulier de l'état des ouvrages

Tableau 6 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu physique en phase post-exploitation

2.3.2.2. Milieu naturel

Phase travaux					
Thématique	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impact sans mesure	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures de compensation, suivi et accompagnement
Faune, flore et habitats	- Artificialisation des milieux et modification du couvert végétal ; - Perturbation directe des espèces faunistiques (nuisances sonores, vibrations, poussières, trafic, etc.) ; - Perturbation indirecte des espèces faunistiques (modification des zones de chasse et de repos, perturbation des zones de déplacement et des zones d'alimentation, etc.) ; - Modification de la flore en place ; - Risque de pollution accidentelle des habitats.	Nul à modéré pour la flore	MR1 : gestion des espèces végétales exotiques envahissantes MR2 : balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection des zones humides délimitées MR3 : dispositifs limitant les impacts liés au passage des engins de chantier MR4 : protection des dépôts provisoires MR5 : adaptation du calendrier des travaux à l'activité des animaux. MR6 : adaptation de la méthode de libération des emprises	Nul à négligeable	MS3 : suivi des mesures en phase travaux
Zones humides		Nul	MR2 : balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection des zones humides délimitées MR3 : dispositifs limitant les impacts liés au passage des engins de chantier MR4 : protection des dépôts provisoires	Nul	MS3 : suivi des mesures en phase travaux
Espaces protégés et d'inventaires dont sites Natura 2000	Absence de relation avec le site Natura 2000 le plus proche.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Paysage	- Modification de l'occupation des sols ; - Contrastes de textures et de couleurs ; - Modification de la topographie ; - Contraste de la vocation des terrains avec les alentours.	Fort	ME1 : conservation des boisements et haies en limite de la demande ou en bordure des zones de stockage. MR1 : choix de la couleur de l'usine. MR2 : renforcement des écrans végétaux en limite sud. MR3 : création d'écrans végétaux en limite sud-est. MR4 : réaménagement coordonné du stockage. MR5 : gestion du site pendant les travaux. MR6 : suivi des masques végétaux extérieurs.	Modéré	Sans objet.

Tableau 7 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu naturel en phase travaux

Phase exploitation					
Thématique	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impact sans mesure	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures de compensation, suivi et accompagnement
Faune, flore et habitats	- Dégradation des secteurs préservés si l'exploitation n'implique pas une gestion environnementale adaptée du site avec la mise en place de mesures écologiques visant à préserver les espaces naturels et à développer la biodiversité ; - Risque de pollution accidentelle des habitats.	Nul à modéré	MR1 : gestion des espèces végétales exotiques envahissantes MR2 : balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection des zones humides délimitées MR3 : dispositifs limitant les impacts liés au passage des engins de chantier MR4 : protection des dépôts provisoires MR5 : adaptation du calendrier des travaux à l'activité des animaux. MR6 : adaptation de la méthode de libération des emprises	Nul à négligeable	MA1 : veille et entretien des Espèces Exotiques Envahissantes MA2 : gestion écologique des habitats MA3 : aménagement de micros-habitats MS1 : suivi de l'efficacité des mesures en phase exploitation sur 30 ans MS2 : suivis naturalistes
Zones humides	En phase d'exploitation, il n'y aura pas d'impact sur les zones humides.	Faible	MR2 : balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection des zones humides délimitées MR3 : dispositifs limitant les impacts liés au passage des engins de chantier MR4 : protection des dépôts provisoires	Nul	MS1 : suivi de l'efficacité des mesures en phase exploitation sur 30 ans
Espaces protégés et d'inventaires dont sites Natura 2000	Absence de relation avec le site Natura 2000 le plus proche.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Paysage	- Modification de l'occupation des sols ; - Contrastes de textures et de couleurs ; - Modification de la topographie ; - Contraste de la vocation des terrains avec les alentours.	Fort	ME1 : conservation des boisements et haies en limite de la demande ou en bordure des zones de stockage. MR1 : choix de la couleur de l'usine. MR2 : renforcement des écrans végétaux en limite sud. MR3 : création d'écrans végétaux en limite sud-est. MR4 : réaménagement coordonné du stockage. MR5 : gestion du site pendant les travaux. MR6 : suivi des masques végétaux extérieurs.	Modéré	Sans objet.

Tableau 8 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu naturel en phase exploitation

Phase post-exploitation					
Thématique	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impacts sans mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures de compensation, suivi et accompagnement
Faune, flore et habitats	L'ensemble des mesures prises en faveur de la biodiversité et de l'intégration paysagère dans le cadre de l'exploitation puis du réaménagement contribuera à favoriser le développement de la biodiversité.	Positif	Sans objet.	Positif	MA4 : gestion des casiers en post-exploitation
Zones humides	En phase de post-exploitation, il n'y aura pas d'impact sur les zones humides.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Espaces protégés et d'inventaires dont sites Natura 2000	Absence de relation avec le site Natura 2000 le plus proche.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Paysage	Le site n'aura plus aucun impact sur le paysage car il sera déjà réaménagé.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.

Tableau 9 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu naturel en phase post-exploitation

2.3.2.3. Milieu humain

Phase travaux					
Thématique	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impact sans mesure	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures de compensation, suivi et accompagnement
Occupation des sols	Modification temporaire de l'occupation des sols liée à la mise en chantier des surfaces nécessaires	Faible	MR4 : réaménagement coordonné du stockage	Nul	Sans objet.
Population et habitat	- Impact sur la perception visuelle du site (paysage) - Impact sur la pollution atmosphérique (qualité de l'air) - Impact sur le trafic routier - Impact sur les émissions sonores et vibratoires - Impact sur les émissions lumineuses - Impact sur la santé humaine	Faible à Modéré	Perception visuelle ME1 : conservation des boisements et haies en limite de la demande ou en bordure des zones de stockage. MR1 : choix de la couleur de l'usine. MR2 : renforcement des écrans végétaux en limite sud. MR3 : création d'écrans végétaux en limite sud-est. MR4 : réaménagement coordonné du stockage. MR5 : gestion du site pendant les travaux. MR6 : suivi des masques végétaux extérieurs. Pollution atmosphérique ME1 : réutilisation ou stockage des déblais issus du site (argiles, etc.). MR1 : entretien régulier des engins de chantier. MR2 : arrosage des pistes de chantier en période de climat sec. Trafic routier MR1 : optimisation du nombre des amenées et replis des engins de chantier. MR2 : Valorisation des matériaux d'affouillement chez les briquetiers locaux Emissions sonores et vibratoires MR1 : circulation et arrêt des engins de transport. MR2 : conception des voies de circulation. MR3 : contrôle des fermetures des portes / carter. MR4 : éviter les fuites acoustiques. MR5 : mise en œuvre d'avertisseurs de recul large bande. MR6 : formalisation des besoins en termes de bruit. MR7 : juste dimensionnement des débits d'air. MR8 : justes comportements à adopter. MR9 : vitesse limitée à 25 km/h. Émissions lumineuses MR1 : horaires de fonctionnement du site. MR2 : horaires d'éclairage des bâtiments.	Négligeable à Faible	Emissions sonores et vibratoires MS1 : suivi acoustique régulière du site
Patrimoine culturel et archéologique	- Depuis le monument historique du Moulin à Vent, la moitié supérieure du nouveau stockage de déchets sera visible, par-dessus la haie présente en limite sud du projet. - Depuis le monument historique du château du Plessis-le-Franc, le site ne sera pas visible.	Modéré	ME1 : conservation des boisements et haies en limite de la demande ou en bordure des zones de stockage. MR1 : choix de la couleur de l'usine. MR2 : renforcement des écrans végétaux en limite sud. MR3 : création d'écrans végétaux en limite sud-est. MR4 : réaménagement coordonné du stockage. MR5 : gestion du site pendant les travaux. MR6 : suivi des masques végétaux extérieurs.	Faible	Sans objet.
Activités industrielles et tertiaires	Aucun site SEVESO (hors SOLITOP) n'est recensé dans un périmètre de 3 km autour du site.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.

Phase travaux					
Agriculture	Le projet concerne 14 ha de parcelles agricoles déclarées à la PAC situées au sud et en continuité du site actuel.	Fort	ME1 : choix du site MR1 : phasage de l'exploitation et maintien de l'activité agricole jusqu'aux travaux. MR2 : mise en place d'un projet agricole sur la réhausse en matériaux inertes (1 ha disponible)	Faible	MC1 : mesures de compensation collective.
Activités touristiques et de loisirs	La zone d'étude ne présente pas d'intérêt touristique particulier et n'intègre pas de zone de loisirs mis à part quelques chemins de randonnée qui passent dans le secteur.	Négligeable	Sans objet.	Négligeable	Sans objet.
Sylviculture	Aucune forêt n'est localisée à proximité immédiate de SOLITOP, mais on peut noter la présence du « Bois des Blettes » au nord, ainsi que les « Bois Atlantiques » au sud-ouest.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Servitudes et contraintes	Aucun impact	Nul	Sans objet	Nul	Sans objet
Risques technologiques	Aucun impact	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Infrastructures de transport et trafic	- Lors de cette phase, un trafic ponctuel sera généré par les amenées et replis des engins de chantier ainsi que les livraisons de matériaux (argiles, rouleaux de géosynthétiques, drains PEHD, etc.). À noter que les travaux prévoient également la modification des infrastructures internes existantes ; - Un trafic supplémentaire sur la période Mars-Octobre sera à prévoir pour la réalisation des travaux d'affouillement des 2 premiers casiers (les autres étant faits à l'avancée lors de la phase exploitation). - L'augmentation du trafic sur la période Mars-Octobre par rapport à la période Novembre-Février est estimée à 5 camions/jour (voir Tableau 93), ce qui reste peu important.	Faible	ME1 : réutilisation ou stockage des déblais de chantier sur site. MR1 : optimisation du nombre des amenées et replis des engins de chantier. MR2 : valorisation des matériaux d'affouillement chez des briquetiers locaux.	Faible	Sans objet.
Réseaux	Des nouveaux réseaux humides et secs seront créés pour l'aménagement de la zone Sud.	Négligeable	Sans objet.	Négligeable	Sans objet.
Bruit et vibrations	- Les sources potentielles d'émissions sonores seront les engins de chantier. - Aucun équipement susceptible de générer des vibrations significatives dans l'environnement immédiat du site, mais circulation d'engins de chantier et de véhicule d'exploitation.	Faible	MR1 : vitesse limitée à 25 km/h. MR2 : conception des voiries et/ou rampes d'accès.	Faible	Sans objet.
Envois et poussières	Le projet n'engendrera pas d'envois et poussières supplémentaires.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Contexte olfactif	Le projet n'engendrera pas d'odeur supplémentaire.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Emissions lumineuses	Une éventuelle gêne pour le voisinage et les axes de communication de la zone d'étude sera exclue en raison des distances d'éloignement de ceux-ci vis-à-vis du site et de son relatif isolement résultant de la présence de bois entourant le site.	Faible	MR1 : horaires de fonctionnement du site. MR2 : horaires d'éclairage des bâtiments.	Négligeable	Sans objet.

Phase travaux					
Gestion des déchets	Les déchets désignent les déchets produits par le site, tels que les ordures ménagères, les déchets de bureaux, les déchets d'emballages, les déchets d'entretien / de maintenance, etc.	Faible	MR1 : tri des déchets à la source. MR2 : engagement de traiter l'ensemble de ses déchets conformément à la réglementation dans la limite des moyens de traitement disponibles localement. MR3 : filières de traitement identifiées et faisant l'objet de contrats avec des entreprises spécialisées et ayant les agréments nécessaires à leur collecte, transport et élimination. MR4 : procédures existantes pour tous les déchets produits en interne (tri, stockage et évacuation).	Faible	MS1 : traçabilité de la gestion des déchets spécifiques réalisée, avec bordereau de suivi et registre déchets tenu à jour
Gestion de l'énergie et des ressources naturelles	- Électricité : l'électricité est utilisée pour le fonctionnement du pont-bascule, de l'unité de stabilisation, des pompes de relevage des effluents, de la torchère, des équipements informatiques du site, l'éclairage ainsi que pour le chauffage des locaux ; - B100 : ce biocarburant est utilisé pour le fonctionnement de certains engins du site. Une cuve double paroi sur rétention est présente ; - GNR : certains engins présents sur site fonctionnent au gasoil non routier. Une cuve double paroi est présente sur rétention.	Faible	ME1 : prise en compte du critère énergétique dans les consultations des entreprises de travaux ME2 : prise en compte des consommations énergétiques lors de l'achat ou de la location de tout nouveau matériel ou engin MR1 : entretien régulier des engins d'exploitation MR2 : mise en œuvre de panneaux photovoltaïques	Négligeable	MS2 : suivi des consommations énergétiques

Tableau 10 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu humain en phase travaux

Phase exploitation					
Thématique	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impacts et mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures de compensation, suivi et accompagnement
Occupation des sols	L'approfondissement des casiers permettra d'optimiser la capacité de stockage sans augmentation de la surface totale de stockage	Faible	MR1 : phasage de l'exploitation et maintien de l'activité agricole	Faible	Sans objet
Population et habitat	- Impact sur la perception visuelle du site (paysage) ; - Impact sur la pollution atmosphérique (qualité de l'air) ; - Impact sur le trafic routier ; - Impact sur les émissions sonores et vibratoires ; - Impact sur les émissions lumineuses ; - Impact sur la santé humaine.	Faible à Modéré	Perception visuelle ME1 : conservation des boisements et haies en limite de la demande ou en bordure des zones de stockage. MR1 : choix de la couleur de l'usine. MR2 : renforcement des écrans végétaux en limite sud. MR3 : création d'écrans végétaux en limite sud-est. MR4 : réaménagement coordonné du stockage. MR5 : gestion du site pendant les travaux. MR6 : suivi des masques végétaux extérieurs. Pollution atmosphérique MR1 : entretien régulier des filtres des silos et du malaxeur. MR2 : entretien régulier des engins d'exploitation. MR3 : arrosage des pistes en période de climat sec. Trafic routier Se reporter à la ligne ci-dessous Emissions sonores et vibratoires MR1 : circulation et arrêt des engins de transport. MR2 : conception des voies de circulation. MR3 : contrôle des fermetures des portes / carters. MR4 : éviter les fuites acoustiques. MR5 : mise en œuvre d'avertisseurs de recul large bande. MR6 : formalisation des besoins en termes de bruit. MR7 : juste dimensionnement des débits d'air. MR8 : justes comportements à adopter. MR9 : vitesse limitée à 25 km/h. Emissions lumineuses MR1 : horaires de fonctionnement du site. MR2 : horaires d'éclairage des bâtiments.	Négligeable à faible	Emissions sonores et vibratoires MS1 : suivi acoustique régulière du site.
Patrimoine culturel et archéologique	- Depuis le monument historique du Moulin à Vent, la moitié supérieure du nouveau stockage de déchets sera visible, par-dessus la haie présente en limite sud du projet. - Depuis le monument historique du château du Plessis-le-Franc, le site ne sera pas visible.	Modéré	ME1 : conservation des boisements et haies en limite de la demande ou en bordure des zones de stockage. MR1 : choix de la couleur de l'usine. MR2 : renforcement des écrans végétaux en limite sud. MR3 : création d'écrans végétaux en limite sud-est. MR4 : réaménagement coordonné du stockage. MR5 : gestion du site pendant les travaux. MR6 : suivi des masques végétaux extérieurs.	Faible	Sans objet.
Activités industrielles et tertiaires	Aucun site SEVESO (hors SOLITOP) n'est recensé dans un périmètre de 3 km autour du site.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.

Phase exploitation					
Agriculture	Le projet concerne 14 ha de parcelles agricoles déclarées à la PAC situées au sud et en continuité du site actuel.	Fort	ME1 : choix du site MR1 : phasage de l'exploitation et maintien de l'activité agricole jusqu'aux travaux. MR2 : mise en place d'un projet agricole sur la réhausse en matériaux inertes (1 ha disponible)	Faible	MC1 : mesures de compensation collective.
Activités touristiques et de loisirs	La zone d'étude ne présente pas d'intérêt touristique particulier et n'intègre pas de zone de loisirs mis à part quelques chemins de randonnée qui passent dans le secteur.	Négligeable	Sans objet.	Négligeable	Sans objet.
Sylviculture	Aucune forêt n'est localisée à proximité immédiate de SOLITOP, mais on peut noter la présence du « Bois des Blettes » au nord, ainsi que les « Bois Atlantiques » au sud-ouest.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Servitudes et contraintes	Aucun impact	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Risques technologiques	Aucun impact	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Infrastructures de transport et trafic	- Nuisances sonores ; - Pollution de l'air par les gaz d'échappement et envols ; - Salissures des voies publiques par entrainement de boues, chutes de matériaux depuis les bennes.	Modéré	ME1 : valorisation des terres dépolluées issues de la plateforme de traitement des déchets minéraux ME2 : respect du Code de la Route par les chauffeurs ME3 : mise en place d'un plan de circulation à l'entrée du site ME4 : pose de panneaux de signalisation sur l'enceinte du site ME5 : parking dédié aux visiteurs et aux personnels du site, aménagé au niveau du bâtiment, de capacité suffisante ME6 : stationnement distinct des véhicules légers et des poids-lourds ME7 : voie principale d'accès à l'ISDD et voies de circulation internes au site goudronnées et/ou stabilisées et régulièrement nettoyées afin d'éviter l'apport de boue sur la chaussée ME8 : pont-bascule implanté de façon que les chauffeurs ne traversent pas la voie de circulation pour réaliser l'enregistrement de leur transport ME9 : aire d'attente pouvant accueillir plusieurs camions, aménagée à l'entrée du site ME10 : horaires de fonctionnement diurnes MR1 : pistes provisoires et goudronnées bien distinctes. MR2 : information des chauffeurs des conditions spécifiques à SOLITOP, notamment la vitesse limitée à l'intérieur du site (25 km/h). MR3 : respect des charges utiles réglementaires MR4 : circulation sur SOLITOP régie par un plan de circulation stricte et précis MR5 : nombre d'engins de chantier utilisé en permanence sur SOLITOP réduit au strict nécessaire. MR6 : valorisation des matériaux d'affouillement chez des briquetiers locaux.	Faible	Sans objet.

Phase exploitation					
Réseaux	Des nouveaux réseaux humides et secs seront créés pour l'aménagement de la zone Sud.	Négligeable	Sans objet.	Négligeable	Sans objet.
Bruit et vibrations	<u>Bruit :</u> Les sources potentielles d'émissions sonores seront les engins de chantier et les véhicules d'exploitation.	Modéré	MR1 : circulation et arrêt des engins de transport. MR2 : conception des voies de circulation. MR3 : contrôle des fermetures des portes / carters. MR4 : éviter les fuites acoustiques. MR5 : mise en œuvre d'avertisseurs de recul large bande. MR6 : formalisation des besoins en termes de bruit. MR7 : juste dimensionnement des débits d'air. MR8 : justes comportements à adopter. MR9 : vitesse limitée à 25 km/h.	Faible	MS1 : suivi acoustique régulier du site.
	<u>Vibrations :</u> Aucun équipement susceptible de générer des vibrations significatives dans l'environnement immédiat du site, mais circulation d'engins de chantier et de véhicule d'exploitation.				
Envois et poussières	Le projet n'engendrera pas d'envois et poussières supplémentaires.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Contexte olfactif	Le projet n'engendrera pas d'odeur supplémentaire.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Emissions lumineuses	Une éventuelle gêne pour le voisinage et les axes de communication de la zone d'étude sera exclue en raison des distances d'éloignement de ceux-ci vis-à-vis du site et de son relatif isolement résultant de la présence de bois entourant le site.	Faible	MR1 : horaires de fonctionnement du site. MR2 : horaires d'éclairage des bâtiments.	Négligeable	Sans objet.
Gestion des déchets	Les déchets désignent les déchets produits par le site, tels que les ordures ménagères, les déchets de bureaux, les déchets d'emballages, les déchets d'entretien / de maintenance, etc.	Faible	MR1 : tri des déchets à la source. MR2 : engagement de traiter l'ensemble de ses déchets conformément à la réglementation dans la limite des moyens de traitement disponibles localement. MR3 : filières de traitement identifiées et faisant l'objet de contrats avec des entreprises spécialisées et ayant les agréments nécessaires à leur collecte, transport et élimination. MR4 : procédures existantes pour tous les déchets produits en interne (tri, stockage et évacuation).	Faible	MS1 : traçabilité de la gestion des déchets spécifiques réalisée, avec bordereau de suivi et registre déchets tenu à jour
Gestion de l'énergie et des ressources naturelles	SOLITOP utilise de l'électricité, du B100 et du GNR.	Faible	ME1 : prise en compte du critère énergétique dans les consultations des entreprises de travaux ME2 : prise en compte des consommations énergétiques lors de l'achat ou de la location de tout nouveau matériel ou engin MR1 : entretien régulier des engins d'exploitation MR2 : mise en œuvre de panneaux photovoltaïques	Négligeable	MS2 : suivi des consommations énergétiques

Tableau 11 : Synthèse des impacts, et mesures ERC sur le milieu humain en phase exploitation

Phase post-exploitation					
Thématique	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impacts sans mesures	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures de compensation, suivi et accompagnement
Occupation des sols	Sans objet				
Population et habitat	- Impact sur la perception visuelle du site (paysage) ; - Impact sur la pollution atmosphérique (qualité de l'air) ; - Impact sur le trafic routier ; - Impact sur les émissions sonores et vibratoires ; - Impact sur les émissions lumineuses ; - Impact sur la santé humaine.	Faible à Modéré	Perception visuelle ME1 : conservation des boisements et haies en limite de la demande ou en bordure des zones de stockage. MR1 : choix de la couleur de l'usine. MR2 : renforcement des écrans végétaux en limite sud. MR3 : création d'écrans végétaux en limite sud-est. MR4 : réaménagement coordonné du stockage. MR5 : gestion du site pendant les travaux. MR6 : suivi des masques végétaux extérieurs Pollution atmosphérique MR1 : entretien régulier des engins de chantier. MR2 : arrosage des pistes de chantier en période de climat sec. Trafic routier ME1 : réutilisation ou stockage des déblais issus du site (argiles, etc.). MR1 : optimisation du nombre des amenées et replis des engins de chantier. Emissions sonores et vibratoires MR1 : circulation et arrêt des engins de transport. MR2 : conception des voies de circulation. MR3 : contrôle des fermetures des portes / carters. MR4 : éviter les fuites acoustiques. MR5 : mise en œuvre d'avertisseurs de recul large bande. MR6 : formalisation des besoins en termes de bruit. MR7 : juste dimensionnement des débits d'air. MR8 : justes comportements à adopter. MR9 : vitesse limitée à 25 km/h. Émissions lumineuses MR1 : horaires de fonctionnement du site. MR2 : horaires d'éclairage des bâtiments.	Négligeable à faible	Emissions sonores et vibratoires MS1 : suivi acoustique régulière du site
Patrimoine culturel et archéologique	- Depuis le monument historique du Moulin à Vent, la moitié supérieure du nouveau stockage de déchets sera visible, par-dessus la haie présente en limite sud du projet. - Depuis le monument historique du château du Plessis-le-Franc, le site ne sera pas visible.	Modéré	ME1 : conservation des boisements et haies en limite de la demande ou en bordure des zones de stockage. MR1 : choix de la couleur de l'usine. MR2 : renforcement des écrans végétaux en limite sud. MR3 : création d'écrans végétaux en limite sud-est. MR4 : réaménagement coordonné du stockage. MR5 : gestion du site pendant les travaux. MR6 : suivi des masques végétaux extérieurs.	Faible	Sans objet.
Activités industrielles et tertiaires	Aucun site SEVESO (hors SOLITOP) n'est recensé dans un périmètre de 3 km autour du site.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Agriculture	Le projet concerne 14 ha de parcelles agricoles déclarées à la PAC situées au sud et en continuité du site actuel.	Fort	ME1 : choix du site MR1 : phasage de l'exploitation et maintien de l'activité agricole jusqu'aux travaux. MR2 : mise en place d'un projet agricole sur la réhausse en matériaux inertes (1 ha disponible)	Faible	MC1 : mesures de compensation collective.

Phase post-exploitation					
Activités touristiques et de loisirs	La zone d'étude ne présente pas d'intérêt touristique particulier et n'intègre pas de zone de loisirs mis à part quelques chemins de randonnée qui passent dans le secteur.	Négligeable	Sans objet.	Négligeable	Sans objet.
Sylviculture	Aucune forêt n'est localisée à proximité immédiate de SOLITOP, mais on peut noter la présence du « Bois des Blettes » au nord, ainsi que les « Bois Atlantiques » au sud-ouest.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Servitudes et contraintes	Aucun impact	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Risques technologiques	Aucun impact	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Infrastructures de transport et trafic	Dans le cadre du suivi post-exploitation de SOLITOP, des engins de chantier et des véhicules d'exploitation pourront être amenés à circuler ponctuellement sur le site.	Négligeable	Sans objet.	Négligeable	Sans objet.
Réseaux	Des nouveaux réseaux humides et secs seront créés pour l'aménagement de la zone Sud.	Négligeable	Sans objet.	Négligeable	Sans objet.
Bruit et vibrations	Aucun équipement susceptible de générer des vibrations significatives dans l'environnement immédiat du site en raison de l'arrêt des activités.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Envois et poussières	Le projet n'engendrera pas d'envois et poussière supplémentaires.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Contexte olfactif	Le projet n'engendrera pas d'odeur supplémentaire.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Emissions lumineuses	Aucune gêne pour le voisinage et les axes de communication de la zone d'étude en raison de l'arrêt des activités.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Gestion des déchets	Aucun déchet généré en raison de l'arrêt des activités.	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.
Gestion de l'énergie et des ressources naturelles	Aucun impact	Nul	Sans objet.	Nul	Sans objet.

Tableau 12 : Synthèse des impacts et mesures ERC sur le milieu humain en phase post-exploitation

3. ANALYSE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR LA SANTE DES POPULATIONS

3.1. Schéma conceptuel

Le schéma conceptuel d'exposition est présenté dans la figure ci-après.

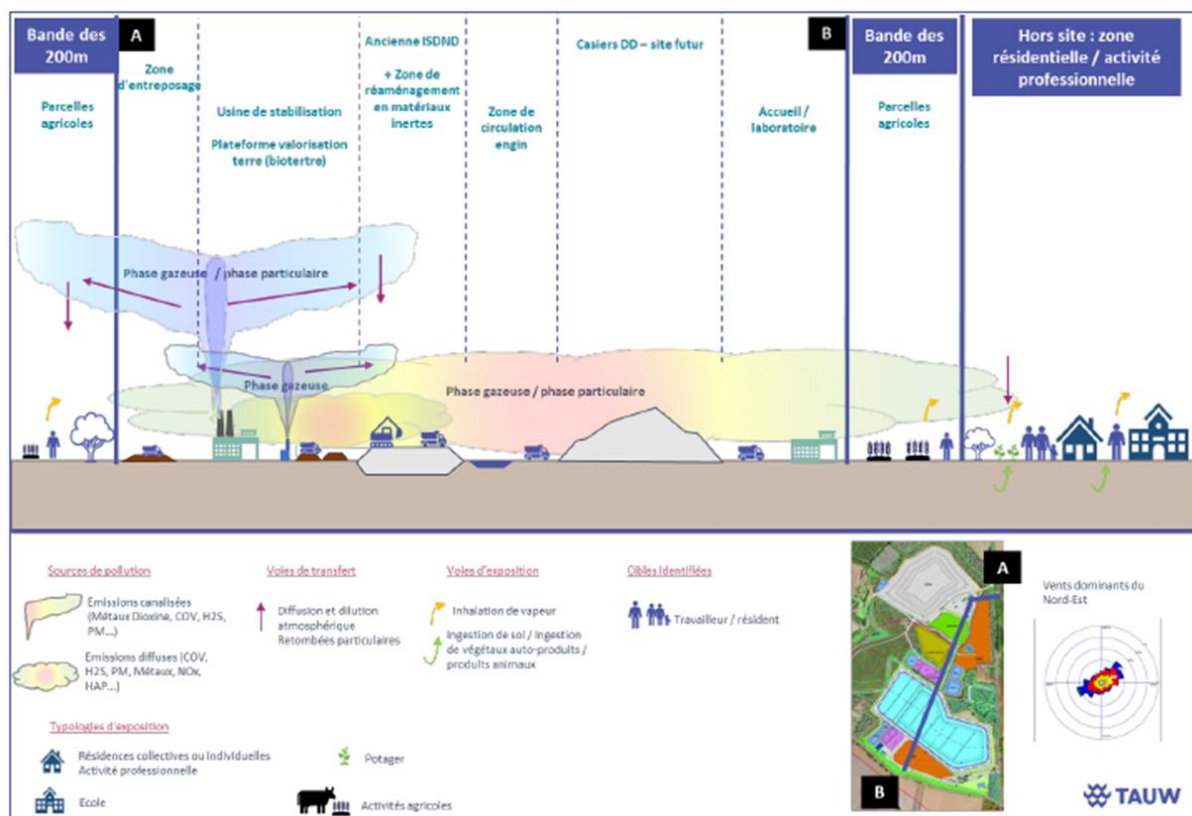


Figure 2 : Schéma conceptuel du site (Source : Etude IEM / EQRS, TAUW, 2026)

3.2. Evaluation prédictive du risque sanitaire

Cette étude a consisté dans un premier temps à effectuer une synthèse des sources d'émission du site pertinentes dans l'évaluation des impacts aux riverains. Cette synthèse a pris en compte les émissions atmosphériques et aqueuses.

Deux scénarios d'émission ont été étudiés : un scénario réaliste (basé sur des valeurs moyennes) et un scénario majorant (basé sur les VLE ou des valeurs majorantes). Les émissions à l'atmosphère concernent les émissions de l'unité de stabilisation, celles de la biopile, les émissions de biogaz (fuite de couverture) de l'ancienne ISDND, les émissions de poussières au niveau de la zone de réaménagement en matériaux inertes et les gaz d'échappement émis par les camions et les engins présents sur le site.

Les émissions aqueuses correspondent aux rejets des eaux pluviales et des lixiviats DND après aération et traitement par charbon actif au milieu naturel. Ces émissions aqueuses n'ont pas été

retenues au vu des moyens de gestion mis en œuvre sur le site et des conclusions de l'étude d'incidence sur les eaux de surface.

Pour chaque source, les traceurs de risques et d'émission ont été sélectionnés à partir des recommandations des guides sectoriels (ASTEE, INERIS, note d'information...), des résultats d'analyses disponibles. Les traceurs de risques ont été sélectionnés par le calcul de la méthode des scores en tenant compte des flux réalistes. Les substances retenues sont les suivantes : 1,2-dichloroéthane, l' H_2S , HCN, NH_3 , benzène, naphthalène, benzo(a)pyrène, particules diesel, aluminium, antimoine, cadmium, cobalt, chrome VI, nickel, plomb, zinc et dioxines. A ces traceurs ont été rajoutés les traceurs d'activité : PM_{10} , $\text{PM}_{2,5}$ et NO_x .

Cette mise à jour conduit à retenir le HCN, le NH_3 , l'aluminium, l'antimoine et le zinc qui n'avait pas été retenu lors de l'étude précédente. Au regard des données disponibles, ces 5 substances n'ont pas pu être intégrées dans l'IEM (hormis le zinc pour les prélèvements de sols).

Concernant l'HCN, TAUW France recommande de réaliser des mesures à l'émission de la biopile. Si les niveaux mesurés sont proches de la VLE, TAUW France recommande de procéder à des mesures à l'immission en limite de site dans un premier temps.

Concernant le NH_3 , des mesures en limites de site pourraient également dans un premier temps être réalisées afin de déterminer les concentrations présentes dans l'environnement.

Pour les métaux, aucune dégradation de la qualité de l'air n'avait été mise en évidence par les mesures ; les émissions de l'ensemble des métaux provenant principalement des installations de stabilisation (flux proportionnel d'un métal à l'autre), il est probable que pour les 3 métaux non mesurés en 2022 (aluminium, antimoine, zinc) aucune dégradation n'aurait été caractérisée. A noter, les concentrations mesurées en zinc dans les sols étaient conformes à la valeur de fond national.

Concernant les résultats de l'IEM, ce rapport présente les mesures dans l'environnement du site (4 points au niveau des habitations les plus proches, 1 point au nord du site et 1 point témoin) réalisées en 2022 afin de caractériser la qualité de l'air et des sols avant l'extension du site. Pour ce faire, une campagne de prélèvements avait été réalisée du 18 au 26 janvier 2022. Elle s'était attachée à caractériser la matrice Air pour les substances suivantes : PM_{10} , $\text{PM}_{2,5}$, métaux benzène, H_2S , 1,2-dichloroéthane, naphthalène, NO_2 et pour la matrice sol : BTEX (dont le benzène), HAP (dont le naphthalène et le benzo(a)pyrène), les métaux (dont le chrome VI) et les dioxines.

A la suite de ces investigations, il en ressort :

- **Que le milieu air n'est pas dégradé par les activités présentes autour du site et est compatible au regard des valeurs existantes ;**
- **Que le milieu sol :**
 - **est dégradé en deux points (Pt2 et Pt4, présents au nord et nord-est du site) pour le mercure et le cuivre, 2 substances qui n'ont pas été retenues comme traceur de risque. L'origine de cette dégradation ne peut pas être reliée au site.**
 - **est compatible avec les usages.**

Concernant l'ERS, TAUW France a mis en œuvre un modèle aérodispersif permettant de quantifier l'exposition future des riverains sur la base du scénario d'émission majorant afin de déterminer les concentrations dans l'air ambiant ainsi que les dépôts attendus.

Les concentrations attendues dans les sols de surface ont été calculées à partir des dépôts et ce pour une durée d'exploitation du site de 20 ans. Les concentrations calculées dans les sols sont largement inférieures aux valeurs de fond. Ainsi, l'exposition par voie orale (ingestion directe de sols et ingestion des produits alimentaires auto-produits) n'a pas été quantifiée.

La réalisation des calculs de risque a été effectuée selon la méthodologie en vigueur pour les effets systémiques et cancérigènes des substances retenues pour la voie inhalation (configuration actuellement autorisée et configuration projet). Les résultats de ces calculs de risques ($QD < 1$ et $ERI < 10^{-5}$) concluent à l'absence de risque inacceptable pour les riverains sur la base des éléments à la disposition de TAUW pour la réalisation de cette étude.

Il est rappelé que l'évaluation des risques sanitaires reste un outil de gestion d'un site qui permet de définir les actions à engager afin d'assurer la pérennité du site et son innocuité dans le cadre d'une exposition chronique des populations voisines.

4. ANALYSE DES EFFETS CUMULES

Aucun projet n'est en cours sur les communes localisées dans un rayon de 3 km en tous points du périmètre du site SOLITOP.

Aucun effet cumulé n'est attendu.